

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

20 mai 2020

Date d'affichage :

20 mai 2020

Date de réunion :

28 mai 2021

De la commune de Jouy sur Eure
Séance du 28 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit mai à dix-huit heures, se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations :

Objet : Participation aux dépenses de fonctionnement des gymnases situés sur les communes de Vernon et Gasny gérés par le SIGES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

_____ Hélène MOINET _____ a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du SIGES a fixé à 225,00 €/enfant, par délibération du 29 mars 2021, la participation à demander à la commune de Jouy-sur-Eure pour les enfants fréquentant au titre de l'année scolaire 2020/2021, les gymnases situés sur les communes de Vernon et Gasny.

Les enfants concernés sont ceux inscrits dans les collèges directement par l'inspection Académique. Ils fréquentent bien souvent des sections sport-études, des sections spécialisés (SEGPA) ou sont hébergés dans les familles sur Vernon ou Gasny.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette participation est évaluée au prorata du nombre d'enfants scolarisés à Vernon et à Gasny, et précise qu'au titre de l'année scolaire 2020/2021, un seul enfant de la commune de Jouy-sur-Eure est scolarisé au collège Ariane à Vernon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210528-2021-DELCOM0022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Notification : 01/06/2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les frais de participation de la commune de Jouy-sur-Eure, non membre du Syndicat, et sur la convention jointe à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte au titre de l'année scolaire 2020/2021 de participer à hauteur de 225,00 € aux dépenses de fonctionnement des gymnases gérés par le SIGES.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation jointe à la présente
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Amick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SACALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210528-2021-DELCOM0022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Notification : 01/06/2021

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET DE CONSTRUCTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS VERNON / ECOS

**Convention relative au remboursement des frais de fonctionnement du SIGES
avec la commune de JOUY SUR EURE (27120) pour l'année scolaire 2020/2021**

ENTRE D'UNE PART

Le Syndicat Intercommunal de Gestion et de Construction des Equipements Sportifs Vernon/Ecos, autorisé par délibération n° 7/21 du Comité Syndical du 29 Mars 2021 visée par Monsieur le Préfet de l'Eure le 13 Avril 2021.

ET D'AUTRE PART

Monsieur le Maire de la commune de JOUY SUR EURE, autorisé par délibération du Conseil Municipal du

PREAMBULE

Le Syndicat Intercommunal est propriétaire des gymnases situés sur les communes de VERNON et GASNY. A ce titre, il a à sa charge divers frais et obligations (remboursements d'emprunts, gestion, entretien, salaires et charges sociales pour le personnel, assurances.....).

En contrepartie des frais engagés au bénéfice des élèves scolarisés dans les collèges de ces communes et ayant l'usage desdits équipements sportifs, le SIGES sollicite de la part des communes d'origine des élèves une participation financière à ses dépenses de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Le contexte ainsi exposé, les parties ont convenu de ce qu'il suit :

Article 1 – Mesdames et Messieurs les Principaux des collèges ont transmis au SIGES les listes des élèves des enfants de la commune de JOUY SUR EURE qui fréquentent les collèges sis à Vernon et à Gasny au titre de l'année scolaire 2020/2021 : au total UN enfant est scolarisé dans cette commune (FAUCHER Léa 3^e à VERNON collège Ariane).

Article 2 – Déterminée lors du vote du Budget Primitif 2021 du Syndicat et intégrant tous les frais inhérents à son exploitation ayant vocation d'accompagnement à l'activité scolaire, la participation financière globale des communes s'élève à la somme de 390.000 € soit 225€ par enfant.

Pour chaque commune, sa participation est évaluée au prorata du nombre d'enfants de celle-ci scolarisés à Vernon et à Gasny. La commune de JOUY SUR EURE s'engage donc à verser au SIGES pour l'exercice 2021 une participation financière d'un montant de 225€.

Article 3 – La présente convention est établie pour l'année scolaire 2020/2021. Elle est rédigée en triple exemplaire. Ampliation sera adressée au Receveur Syndical.

Fait à GASNY, le 20 Avril 2021

Claude THIBAUT
Président,

Le Maire de JOUY SUR EURE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703581-20210528-2021-DELCOM0022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Notification : 01/06/2021